

1- C'EST QUOI CE DOCUMENT ?

C'est le plan de développement de notre commune. Toutes les filles et fils de cette commune ont leurs mains dans ce plan. Tous les agriculteurs, artisans, commerçants, transporteurs, fonctionnaires, conseillers, Maire, chefs quartiers et villages, etc. se sont retrouvés dans les réunions de villages, d'arrondissements et au niveau de la commune pour dire les problèmes de notre commune et les actions à mener par chacun de nous. Nous avons reçu l'aide des techniciens du FIDESPRA pour ce plan. Ainsi ce plan est notre document à nous tous et rassemble tous les problèmes et toutes les actions qui vont faire évoluer, développer notre commune.

2-QUELS SONT LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE ?

Les problèmes qui empêchent l'évolution/développement de notre commune sont nombreux. Il y a :

- L'insalubrité de la ville avec des dépotoirs à ciel ouvert,
- La faible couverture des structures de ramassage d'ordures,
- L'absence de dépotoir final et de système de traitement des ordures,
- La faible couverture des réseau SONEB et SBEE,

- Les recasements lents et la non viabilisation des zones loties,
- Le manque d'eau potable dans certains arrondissements,
- L'inondation de la ville en saison pluvieuse,
- Le manque de centres de santé et de personnels qualifiés,
- Le manque d'écoles et d'enseignants qualifiés,
- Des écoles en matériaux précaires et des classes sous arbres,
- l'insécurité dans la ville et dans le marché,
- l'état délabrés des hangars du marché,
- la boucherie du marché sans chaîne de froid,
- la non animation des marchés périphériques,
- l'incivisme fiscal des populations,
- la faible collaboration entre la Mairie et les artisans,
- les sols pauvres et les faibles rendements agricoles,
- le non développement du maraîchage,
- la concurrence entre les produits importés et ceux de transformation locale,
- la trop grande variation des prix des matières premières pour la transformation,
- beaucoup de maladies et de décès des animaux d'élevage,
- les difficultés d'accès aux crédits,

- le manque d'infrastructures de loisirs et des terrains de sport d'arrondissements, la mauvaise gestion des déchets d'usines.

3- DE QUOI DISPOSONS-NOUS POUR FAIRE FACE À TOUS CES PROBLEMES ?

La commune de Bohicon dispose des forces/potentialités/atouts qui peuvent être utilisées pour régler nos problèmes de développement. Les principaux atouts de la commune sont :

- la position géographique qui fait de la commune, une ville carrefour au centre du Bénin,
- la traversée de la ville par deux axes routiers bitumés dont l'un allant du sud au nord et l'autre de l'est à l'ouest,
- le dense trafic de personnes et de marchandises de la commune,
- une ville peuplée de plus de 100 milles habitants avec presque toutes les ethnies,
- son marché central qui est le plus grand marché du département et qui joue un grand rôle de transit pour les produits,
- la construction de nouvelles logettes dans le marché,
- l'existence de deux gares routières et d'une gare ferroviaire,
- l'existence de plusieurs usines (huileries, coton, etc.)

- un nombre important d'artisans bien formés et organisés en corps de métiers et fédération,
- plusieurs unités de transformation de produits locaux dont le « Houawé lio et le afitin »,
- un début de recyclage des ordures ménagères et industrielles dans l'agriculture,
- l'existence de plusieurs entreprises privées spécialisées dans presque tous les domaines,
- l'existence de banques,
- les populations prêtes et demandeuses des travaux de lotissements,
- un fort taux de scolarisation des enfants,
- une bonne collaboration entre médecine traditionnelle et moderne,
- l'existence de plusieurs officines de pharmacies et une bonne organisation des gardes,
- plusieurs hôtels et sites touristiques à valoriser.

4 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

4.1. Domaine économique

4.1.1 Agriculture

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'amélioration du cadre de l'activité agricole,

- Le renforcement de la capacité des agriculteurs et éleveurs,
- L'appui à la promotion de filières tels que le maraîchage, palmier à huile, porcs, volailles et afitin.
- La réduction des nuisances causées par l'élevage en pleine ville.

4.1.2 Commerce et transport

Les actions retenues ici sont :

- la sensibilisation des transformateurs et commerçants pour la réduction de la contrefaçon,
- l'appui à la mise au point de labels,
- l'appui au renforcement des capacités des acteurs de la transformation, du commerce et du transport,
- L'adaptation du marché aux exigences de l'environnement,
- L'amélioration de l'accès au marché des différents usages,
- l'appui à la micro finance,
- l'entretien régulier des routes et pistes,
- la réfection et l'ouverture des voies.

4.1.3 Artisanat

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'amélioration de l'accès au crédit par les artisans,
- l'octroi de façon préférentielle de marché aux artisans locaux,

- la création et la viabilisation d'une zone artisanale,
- L'appui à la sensibilisation, la formation, et la préservation de la dignité des apprentis.

4.1.4 Culture et Tourisme

Les actions retenues ici sont :

- Une amélioration de l'offre en produits touristiques,
- Un renforcement de la capacité des acteurs du secteur (dépositaires du culte vodoun,).

4.2. Domaine Social

4.2.1 Assainissement - Hygiène

Les actions du Conseil Communal sont :

- la sensibilisation des populations pour leur abonnement aux structures de collecte des ordures,
- la construction et l'installation des structures d'évacuation des ordures et ouvrages d'assainissement,
- le renforcement des capacités organisationnelles des populations et des prestataires de services,
- la mise en place d'un mécanisme de dissuasion,
- l'adoption d'un programme de maîtrise des eaux de ruissellement (schéma directeur d'aménagement, infrastructures, concertations,).

4.2.2 Urbanisation

Les actions retenues ici sont :

- L'amélioration de la demande en lotissement,
- L'accélération des viabilisations des zones loties,
- La préservation des espaces agricoles dans les zones loties et urbanisées.

4.2.3 Eau - Electricité et Téléphone

Les actions du Conseil Communal sont :

- La réduction du coût directement imputable aux populations,
- Le développement de sources alternatives d'électricité et de l'hydraulique villageoise,
- L'amélioration de l'accès au téléphone conventionnel,
- Le renforcement de la capacité organisationnelle des populations.

4.2.4 Santé et Protection sociale

Les actions retenues ici sont :

- Une sensibilisation responsable de la population pour une demande plus accrue en santé,
- L'amélioration des services en santé,
- Le renforcement de la capacité organisationnelle des prestataires de services,
- La réduction du trafic et du placement d'enfants
- La lutte contre le SIDA.

4.2.5 Education Primaire

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction et l'équipement des écoles et infrastructures scolaires,
- La suscitation de la scolarisation des enfants,
- Renforcement de la capacité organisationnelle des APE et des responsables d'écoles.
- La lutte contre le harcèlement sexuel des enseignants,
- L'amélioration des performances des élèves,
- L'amélioration du taux d'alphabétisation.

4.2.6 Jeunesse - Loisirs et Sports

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction et équipement des infrastructures sportives et de loisirs,
- La promotion des initiatives privées et l'organisation des compétitions,
- Le renforcement de la capacité des acteurs du secteur.

4.2.7 Sécurité

Les actions retenues ici sont :

- le renforcement et promotion de brigade civiles de sécurité sur la base d'enquête de moralité et formation,
- le renforcement de patrouilles par les forces de l'ordre,

- Le plaidoyer auprès de l'Etat pour la création de commissariats d'arrondissements et l'installation d'unités des BAC/ Raid,
- l'installation et l'entretien de panneaux de signalisation et de barrières mobiles, stimulation des privées à installer une station de carburants sur le contournement, sensibilisation.

5- COMMENT FAIRE POUR REALISER TOUTES CES ACTIONS ?

- Tu sais « habille-toi et on ira au marché, est une question d'argent ». Ainsi, toutes ces actions coûtent plusieurs milliards FCFA.
- Où allons-nous trouver tout cet argent ?
- Il y les partenaires au développement, l'Etat, etc.
- Oui les Partenaires au développement, d'accord ; l'Etat, peut être ; mais il y a d'abord nous-même fils et filles de Bohicon. Donc tous les fils et filles de Bohicon, partout où vous êtes, mobilisons-nous pour participer à la réalisation des actions de développement de notre Commune pour son évolution.

Commune de Bohicon

Plan Communal de Développement

2004 - 2008

Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP)

Mars 2007



DANIDA

Centre Béninois pour l'Environnement
et le Développement Economique et Social



ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. Domaine économique

1.1 Agriculture

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'amélioration du cadre de l'activité agricole,
- Le renforcement de la capacité des agriculteurs et éleveurs,
- L'appui à la promotion de filières tels que le maraîchage, palmier à huile, porcs, volailles et afitin.
- La réduction des nuisances causées par l'élevage en pleine ville.

1.2 Commerce et transport

Les actions retenues ici sont :

- la sensibilisation des transformateurs et commerçants pour la réduction de la contrefaçon,
- l'appui à la mise au point de labels,
- l'appui au renforcement des capacités des acteurs de la transformation, du commerce et du transport,
- L'adaptation du marché aux exigences de l'environnement,
- L'amélioration de l'accès au marché des différents usages,
- l'appui à la micro finance,
- l'entretien régulier des routes et pistes,

- la réfection et l'ouverture des voies.

1.3 Artisanat

Les actions du Conseil Communal sont :

- L'appui à l'amélioration de l'accès au crédit par les artisans,
- l'octroi de façon préférentielle de marché aux artisans locaux,
- la création et la viabilisation d'une zone artisanale,
- L'appui à la sensibilisation, la formation, et la préservation de la dignité des apprentis.

1.4 Culture et Tourisme

Les actions retenues ici sont :

- Une amélioration de l'offre en produits touristiques,
- Un renforcement de la capacité des acteurs du secteur (dépositaires du culte vodoun,).

2. Domaine Social

2.1 Assainissement - Hygiène

Les actions du Conseil Communal sont :

- la sensibilisation des populations pour leur abonnement aux structures de collecte des ordures,
- la construction et l'installation des structures d'évacuation des ordures et ouvrages d'assainissement,

- le renforcement des capacités organisationnelles des populations et des prestataires de services,
- la mise en place d'un mécanisme de dissuasion,
- l'adoption d'un programme de maîtrise des eaux de ruissellement (schéma directeur d'aménagement, infrastructures, concertations,).

2.2 Urbanisation

Les actions retenues ici sont :

- L'amélioration de la demande en lotissement,
- L'accélération des viabilisations des zones loties,
- La préservation des espaces agricoles dans les zones loties et urbanisées.

2.3 Eau - Electricité et Téléphone

Les actions du Conseil Communal sont :

- La réduction du coût directement imputable aux populations,
- Le développement de sources alternatives d'électricité et de l'hydraulique villageoise,
- L'amélioration de l'accès au téléphone conventionnel,
- Le renforcement de la capacité organisationnelle des populations.

2.4 Santé et Protection sociale

Les actions retenues ici sont :

Une sensibilisation responsable de la population pour une demande plus accrue en santé,

- L'amélioration des services en santé,
- Le renforcement de la capacité organisationnelle des prestataires de services,
- La réduction du trafic et du placement d'enfants
- La lutte contre le SIDA.

2.5 Education Primaire

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction et l'équipement des écoles et infrastructures scolaires,
- La suscitation de la scolarisation des enfants,
- Renforcement de la capacité organisationnelle des APE et des responsables d'écoles.
- La lutte contre le harcèlement sexuel des enseignants,
- L'amélioration des performances des élèves,
- L'amélioration du taux d'alphabétisation.

2.6 Jeunesse - Loisirs et Sports

Les actions du Conseil Communal sont :

- La construction et équipement des infrastructures sportives et de loisirs,
- La promotion des initiatives privées et l'organisation des compétitions,

Le renforcement de la capacité des acteurs du

secteur

2.7 Sécurité

Les actions retenues ici sont :

- le renforcement et promotion de brigade civiles de sécurité sur la base d'enquête de moralité et formation,
- le renforcement de patrouilles par les forces de l'ordre,
- Le plaidoyer auprès de l'Etat pour la création de commissariats d'arrondissements et l'installation d'unité des BAC/ Raid,
- l'installation et l'entretien de panneaux de signalisation et de barrières mobiles, stimulation des privées à installer une station de carburants sur le contournement, sensibilisation.

Commune de Bohicon

Plan Communal de Développement
2004 - 2008

Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PG)

Mars 2007



DANIDA



**Centre Béninois pour l'Environnement
et le Développement Economique et Social**